LA LAINE
DANS L'ECONOMIE MAROCAINE

TROISIÈME PARTIE

LES INDUSTRIES LAINIÈRES

(suite (1)

HISTORIQUE

En 1924, les industries textiles marocaines étaient représentées par 4 établissements implantés à Casablanca, Mohammedia, Fès et Marrakech. Mais seule l'entreprise de Casablanca avait quelque importance (206 ouvriers) ; Fès et Mohammedia n'avaient que 60 ouvriers, Marrakech 80.

Les capitaux mis dans ce secteur industriel étaient relativement restreints : 10 Millions. La main-d'œuvre est peu importante : 280 ouvriers ; la production uniforme consiste en filasse.

A côté de ces entreprises, il faut mentionner 9 fabriques de tapis employant 578 ouvriers et tissant 2 000 m^2 de tapis.

2 établissements à Casablanca
4 établissements à Rabat
1 à Taza
2 à Fès.

Excepté la S.A.F.T. été fondée en **1929**, les autres usines de filature et de tissage des laines sont fondées pendant la guerre 40-45 ou après la fin des hostilités :

Orbonor (ex-Comptoir Français du Maroc) - 1940
Industries textiles du Maroc - 1942
S.O.F.T.A.S. (disparue en 58) - 1945
S.E.F.I.T.A. - 1942
FILROC - 1952

(1) Voir article précédent dans le n° 91 du B.E.S.

IMPLANTATION EN 1960

L'industrie lainière est composée de 10 entreprises industrielles :

— 4 Entreprises implantées à Casablanca :
Orbonor
Maroc Laine
Etablissements Debray
Etablissements Bourgoin (ex-Industries textiles du Maroc).

— 2 Entreprises implantées à Rabat :
S.A.F.T.
Filroc.

— 2 Entreprises implantées à El-Jadida :
Mazafil
Etablissements Buisson.

— 1 Entreprise à Meknès :
Sefita

— 1 Entreprise à Tétouan :
Etablissement Eurafrica Textile.

Les établissements suivants ont cessé leur activité et n'ont gardé que des fonctions commerciales :

— Etablissements Polaine, à Casablanca, fonctions commerciales.

— Société Sud Laine, Casablanca ; cessation d'activité.

— Renaissance laine, Casablanca ; cessation d'activité.

— Etablissements Foucherot, Casablanca ; fonctions commerciales.

— S.O.F.T.A.S., Casablanca, cessation d'activité (1958).

DÉFINITION DES ACTIVITÉS ET DES PRODUITS

L'Industrie lainière marocaine est divisée en 4 grands secteurs d'activité :

1) Lavage des laines en suint et des déchets de djellabas qui sont au préalable effilochés. Ce lavage est effectué à chaud dans des colonnes laveuses ou leviathan.

2) La filature et le tissage de la laine peignée, des filés et des tissus de laine ou en mélange laine et fibranne à partir de rubans peignés et de fibrannes importées. Les usines ressortissant de cette activité ont des sections annexes intégrées de teinture et d'apprêt.

3) Filature et tissage de laines cardées qui produisent des tissus en laine ou mélange laine-fibranne à partir de matières importées (laine lavée à fond-fibranne en masse).

4) Une branche tapis, exécutés à la main, dépend de certaines usines (S.A.F.T.).

Tableau 1

MAIN-D'ŒUVRE TEXTILE DES 5 PRINCIPALES USINES LAINIÈRES

Répartition par activité

Activités	FILROC	ORBONOR	S.A.F.T.	SEFITA	MAZAFIL	TOTAUX
Lavage et effilochage ...	16	21	57	10	—	104
Filature de cardé	—	14	160	100	25	299
Filature de peigné	105	120	—	—	—	225
Filage peigné cardé	—	100	110	85	30	325
Tapis	—	—	350	—	—	350
Total des ouvriers	121	255	677	195	55	1303

MAIN-D'ŒUVRE ET SALAIRES

L'effectif ouvrier et cadres employé dans la branche textile pour les 4 activités est de 2 500 personnes soit :

249 pour les lavages et effilochages de laine.
542 pour le cycle cardé
313 pour le cycle peigné
1 430 pour les tapis manufacturés (voir tableau 1).

En 1958, la répartition par nationalité du personnel donnait, pour les ouvriers spécialisés et demi-spécialisés, une forte majorité de marocains, 90 % ; le reste de la main-d'œuvre ouvrière, 10 % étant représentée par des étrangers.

Les ouvriers de nationalité française forment une minorité de 1 %.

Les manœuvres sont recrutés uniquement parmi les marocains.

Dans le personnel de maitrise, on trouve une répartition assez différente : 1/3 des agents sont de nationalité française.

Il convient de noter que le personnel marocain tend à augmenter au niveau de la maîtrise dans des proportions au demeurant modestes depuis l'indépendance du pays. La direction et les cadres supérieurs se répartissent en proportion égale : 45 % marocains, 45 % français, 10 % de nationalités diverses, espagnole principalement.

La répartition en qualification donne une proportion relativement faible de manœuvres : 13,8 %, ce qui souligne le caractère évolué des industries lainières marocaines.

Les ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés représentent la grosse majorité de la main-d'œuvre soit 70 %. Le personnel de maitrise représente 4,7 %, la direction et les cadres supérieurs 3,5 %. (voir tableau 2).

Les problèmes de main-d'œuvre sont de deux sortes : problèmes de recrutement et problèmes de stabilité.

Il serait intéressant de connaitre dans quelles couches sociales sont recrutés les ouvriers, agents de maitrise ou chefs d'entreprise, de suivre d'autre part la courbe de l'embauche dans la main-d'œuvre et de mettre cette évolution en parallèle avec le développement des entreprises. Mais l'état de notre documentation trop fragmentaire ne permet pas une étude détaillée de ces problèmes.

Il apparait toutefois que la stabilité de la main-d'œuvre s'est accrue ces dernières années : il y a eu en 1958 10 % d'embauche pour 13 % de départs (% calculé sur l'effectif total de la

Tableau 2

RÉPARTITION EN QUALIFICATION ET NATIONALITÉ
DE LA MAIN-D'ŒUVRE TEXTILE LAINE

Qualification	Marocains	Français	Autres	Total
Direction et cadres supérieurs	1,5	1,4	0,3	3,5
Maitrise	1,8	2,9	—	4,7
Ouvriers spécialisés	74,3	0,7	3	78
Manœuvres	13,8	—	—	13,8
Totaux	91,4	5,3	3,3	100 %

main-d'œuvre textile) alors qu'en 1950 il y avait 20 % d'embauche mais 15 % de départs.

Cette stabilité accrue de la main-d'œuvre textile ne va pas du reste sans créer le problème angoissant d'une main-d'œuvre pléthorique, l'augmentation de la productivité pouvant difficilement se résoudre par une augmentation de la production tant qu'un certain protectionisme n'aura pas aidé les textiles marocains.

La formation professionnelle des ouvriers textiles est faite dans la plupart des cas en usine. Quelques éléments sont recrutés au centre d'apprentissage textile de Casablanca.

Les salaires pratiqués dans l'Industrie textile en 1958 varient de 80 à 90 francs l'heure, primes comprises pour le manœuvre simple ; 100 à 105 francs pour le manœuvre spécialisé, 105 à 140 francs pour l'ouvrier spécialiste (voir tableau 3).

Tableau 3

SALAIRES DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE 1958

Qualification	Postes occupés	Salaires horaires Primes comprises
Ouvrier Spécialisé	Tissage	130 à 140 F
	Teinturier apprêteur	105 à 115 F
	Filature	90 à 100 F
	Cardeur	105 à 115 F
Manœuvre Spécialisé	Bobineuse	90 à 95 F
	Décatisseur	100 à 105 F
Manœuvre simple	Lavage	80 à 90 F

Les différences de salaires dans une même catégorie d'ouvrier proviennent du poste occupé : ainsi l'ouvrier spécialiste tisseur ou apprêteur aura un salaire horaire supérieur, 130 à 140 francs, à celui de l'ouvrier fileur ou cardeur 100 à 110 francs.

La main-d'œuvre textile profite des avantages sociaux accordés aux autres salariés de l'industrie : Congés payés, Caisse d'Aide Sociale ; Accidents du Travail, Médecine du Travail. Seuls les cadres sont affiliés à une caisse de retraite.

La masse salariale distribuée pour l'ensemble de la main-d'œuvre textile laine s'élève à un milliard de francs (légers) par an ; soit 236 millions pour la fabrication des tapis (165 000 francs par an par emploi), 700 millions pour la filature et le tissage (850 000 francs par an par emploi), 97 millions pour le lavage (500 000 francs par an par emploi).

ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

L'équipement industriel comprend, pour le cycle lavage de laine et effilochage, 8 colonnes laveuses à 5 bacs modernes et 20 effilocheuses.

— Pour la filature et le tissage de laine :

12 534 broches de filatures
4 092 broches de retordage
211 métiers à tisser dont 187 ordinaires et 24 automatiques.

La fabrication des tapis en usine emploie 285 métiers.

Le matériel de lavage et d'effilochage est en partie construit sur place.

Le séchage se fait, soit à l'air libre sur le sol, soit en terrasse, soit sur des séchoirs rotatifs.

Le matériel de filature et de tissage est de valeur inégale mais très bien entretenu.

ÉNERGIE ET MATIÈRE PREMIÈRE

Les dépenses d'énergie du secteur lavage de laine se montent à 22 000 000 de francs. Elles s'appliquent à :

434 000 kwh
776 tonnes de fuel-oil
80 000 m^3 d'eau.

Les dépenses énergétiques de la branche tissage et filage s'élevaient à 59 800 0000 francs en 1958. Elles étaient représentées par :

78 300 m^3 d'eau
2 535 000 kwh
162 t de charbon
42 t de Gas-oil
1 t de Fuel

Les besoins en laine des industries textiles sont de l'ordre de 1 500 tonnes, dont 500 tonnes à peu près sont importées de l'Union Sud-Africaine, 25 %, d'Australie, 15 %, de Nouvelle Zélande 60 %.

CAPITAUX

Les usines textiles de laine sont toutes indépendantes, fondées par des groupes français sauf « **Orbonor** » ex-Comptoir français du Maroc, qui appartient à une Société Commerciale d'Import-Export de sucre, caoutchouc, céréales qui a créé une branche lainière en 1940. Les capitaux ont été fournis par la Banque Gradis ; elle a reçu des apports de la Banque de l'Indochine en 1948 et des établissements lainiers Moch et Odelin de Paris en 1950 (33).

Sefita (Meknès) a été fondé en 1942 par des industriels de Valence spécialisés dans le travail des effilochés.

Filroc l'a été en 1952 par des industriels textiles de Roubaix — Tourcoing.

La **S.A.F.T.** (Société Africaine de Filature et de Tissage) a été fondée en 1929 par des industriels de Tourcoing.

Le capital social était à l'origine de Francs : 8 000 000, — Il a été porté le :

24	décembre	1938	à	9 300 000	F
6	décembre	1945	à	27 900 000	F
26	décembre	1946	à	55 800 000	F
19	juin	1954	à	111 600 000	F
9	octobre	1956	à	232 500 000	F

La S.A.F.T. est une société par actions : 8 000 actions à l'origine dont la valeur nominale était de 1 000 Francs. 1 856 actions avaient été réparties en rémunération des apports en nature lors de la constitution de la Société. Les 6 135 actions de surplus sont des actions de numéraires (34).

Les investissements textiles sont calculés par unité suivant les prix ci-dessous :

1 colonne laveuse : 50 millions de F
1 broche filature : 115 000 F
1 métier à tisser : 4 600 000 F

Le montant des investissements pour l'ensemble de la branche lainière approche de 2 milliards 500 millions de francs (25 millions de DH).

PRODUCTION ET CAPACITÉ DE PRODUCTION

La production de l'industrie textile marocaine a été en se développant de 1940 à 1955. Cette croissance correspond à l'équipement des usines déjà en activité et à la création de nouvelles entreprises.

A partir de 1954, on assiste à un ralentissement ; cette stagnation est liée aux problèmes de vente et de débouchés.

En 1958, la production filature et tissage s'élevait à 1 300 tonnes se décomposant en 1 050 tonnes de filés et 300 tonnes de tissés. La capacité de production des usines est de 2 000 tonnes pour les filés et 1 200 tonnes pour les tissés ; les usines ne fonctionnent donc pas à plein rendement.

Le secteur lavage de laines a traité en 1958 2 258 tonnes de laine. Mais sa capacité de production est de l'ordre de 4 400 tonnes. Cette branche qui travaille à 50 % pour l'exportation a vu le volume de ses ventes rattraper puis dépasser le vente des laines en suint (voir la 3^{me} partie de notre étude).

Une politique s'esquisse, tendant à favoriser la vente des laines lavées de préférence aux laines en suint. Le Maroc a tout intérêt à écouler des produits à demi-traités plutôt que des produits bruts : le prix de revient est supérieur et des possibilités d'emplois sont ainsi offertes à la main-d'œuvre locale.

L'industrie lainière est née et s'est développée dans un contexte économique particulièrement favorable. Le Maroc est alors coupé de toute relation avec la France et les autres pays européens. L'artisanat est dans l'impossibilité de faire face aux besoins d'une demande accrue et la production industrielle trouve un débouché facile sur le marché intérieur. Cette situation se prolonge jusqu'en 1948, date à laquelle les importations reprennent dans la plus complète liberté ; la concurrence étrangère va désormais entraver l'essor des ventes et interdire certains débouchés.

(33) G. Ayache — Géographie du Maroc, p. 187.

(34) Statuts de la S.A.F.T.

Tableau 4

PRODUCTION INDUSTRIELLE FILAGE
ET TISSAGE LAINE

Années	Tissage (tonnes)	Filage (tonnes)	Total (tonnes)
1938 ...	110	—	110
1948 ...	650	700	1 350
1949 ...	390	1 000	1 390
1950 ...	320	700	1 020
1951 ...	400	1 200	1 600
1952 ...	450	1 400	1 850
1953 ...	580	1 400	1 980
1954 ...	500	1 290	1 790
1955 ...	525	1 300	1 825
1956 ...	423	1 240	1 663
1957 ...	465	1 060	1 525
1958 ...	300	1 050	1 350

Si, pour les filés, un débouché est partiellement assuré par la mercerie et la fabrication des tapis, pour les tissus le marché intérieur se révèle très limité.

En effet, d'une part le pouvoir d'achat du fellah reste faible, d'autre part certains pays comme l'Italie et la R.D.A. jettent sur le marché marocain de la friperie à des prix défiant toute concurrence.

Ainsi, l'Industrie lainière marocaine va-t-elle s'orienter vers les tissus d'Intendance.

Enfin, tout espoir de vente à l'exportation est interdit, car les prix de vente ne sont pas compétitifs, par suite de la faible productivité et du prix de revient relativement élevé.

Une étude détaillée du chiffre d'affaires d'une entreprise lainière laisse apparaitre le caractère interne et spécialisé de la production et des ventes interne : (voir graphique V).

VENTES ET PROBLÈMES DE VENTE

GRAPHIQUE V

CHIFFRE D'AFFAIRE D'UNE ENTREPRISE TEXTILE LAINE (35)
(base 100 en 1947)

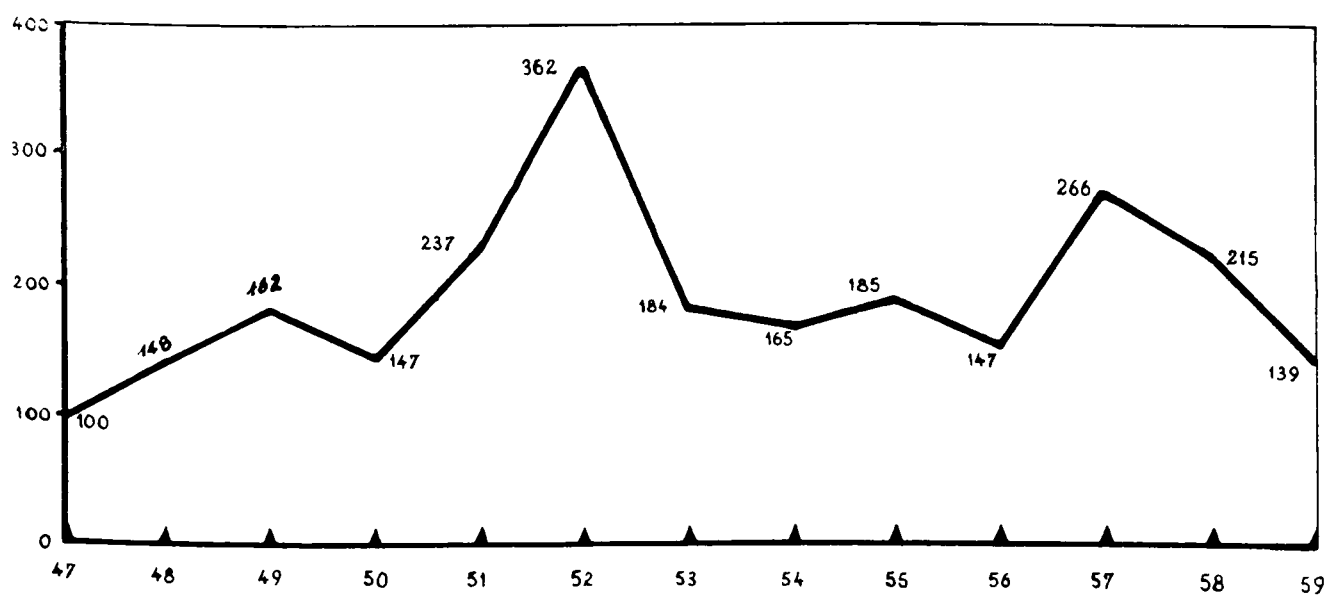

Chiffres d'affaires S.E.F.I.T.A. (Meknès) Base 100 en 1947 :

1948	.....	148	
1949	.....	182	
1950	.....	147	
1951	.....	237	
1952	.....	362	
1953	.....	184	
1954	.....	165	
1955	.....	185	
1956	.....	147	
1957	.....	266	
1958	.....	215	
1959	.....	139	

(35) Chiffres communiqués par M. GEAUD, Directeur des Etablissements Séfita — Meknès.

Jusqu'en 1952 l'entreprise, fondée en 1942, se développe et sa production augmente ainsi que ses ventes ; l'usine produit pour le marché intérieur et fabrique des tissus pour des burnous et des djellabas.

L'année 1952 voit le chiffre d'affaires culminer aux ventes habituelles sur le marché intérieur auxquelles s'est ajoutée une forte commande de l'Intendance d'Alger.

En 1953, la baisse est brutale et se poursuit en 54 : l'entreprise abandonne la fabrication des tissus pour burnous et djellabas devant la concurrence des friperies importées et ne travaille plus que pour l'Intendance et l'Administration.

La hausse de 1957 s'explique par les commandes simultanées de l'Intendance française et des Forces Armées Royales qu'il faut équiper.

L'année 1958 voit le départ des troupes françaises : les ventes diminuent d'autant.

En 1959, le principal client de l'entreprise est l'administration marocaine.

En 1958, pour l'ensemble de la branche lainière, le chiffre d'affaires a été de un milliard 760 millions de F pour les filatures et tissages de cardés, et de un milliard 120 millions de F pour les filatures et tissages de peigné. Enfin 740 millions de F pour les tapis.

QUATRIÈME PARTIE

LE COMMERCE DE LA LAINE

1907-1957 : L'Acte d'Algésiras

La Charte du Régime douanier du Maroc est constituée par l'Acte d'Algésiras, chapitre V, articles 77 à 104 : « Réglement sur les douanes de l'Empire et la répression de la fraude et de la contrebande ».

Le régime douanier établit d'une part l'unité des tarifs dans tous les ports du Maroc ; il applique d'autre part le principe de l'égalité commerciale entre toutes les puissances, posé par la Conférence d'Algésiras.

Les ports ouverts au commerce international sont au nombre de 7 : Casablanca, Rabat, Kénitra, Fédala, Mazagan, Safi, Mogador.

Le tarif douanier est fixé à 12,5 % ad valorem pour la plupart des marchandises importées, 7, 5 % pour quelques produits, des franchises de douane étant accordées à quelques importations. A l'exportation, les marchandises sont taxées suivant un tarif où figurent les matières animales, végétales et minérales susceptibles d'être produites au Maroc et exportées ; il convient de souligner le caractère anachronique de ces droits de sortie. La laine en suint paye un droit de sortie de 13 % de sa valeur, la laine lavée à fond 19 %.

A leur entrée en France, les produits venus du Maroc sont assujettis au paiement des droits du tarif minimum :

Le régime douanier est d'ailleurs différent pour les laines exportées par route ou par voie ferrée vers l'Algérie. L'Acte d'Algésiras (art. 103) a reconnu en effet que la France devait avoir sa liberté d'action pour régler le régime douanier à la frontière algérienne. Ce régime avait été établi par des accords antérieurs à la Conférence d'Algésiras, Protocole de Paris du 21 juillet 1901 et accord du 20 avril et 7 mai 1902 signé entre la France et le Gouvernement Marocain (36).

Cette législation subira quelques modifications de détail de 1907 à 1960.

En premier lieu, le 3 août 1914, tous les traités accords, arrangements ou contrats passés par l'Allemagne avec l'Empire chérifien sont tenus pour abrogés.

D'autre part, à partir de 1924, l'Acte d'Algésiras sera complété par une politique économique de contingentement pratiquée par la France et dont de nombreux produits, les tapis en particulier, vont bénéficier (37).

De 1939 à 1952, le commerce marocain a été soumis à des mesures de contrôle des changes qui ont touché les transactions devant être réglées en devises étrangères ; à l'exportation, la vente des produits sur le marché français a été subordonnée à l'obtention des licences ou à la priorité de chargement dont l'administration française était seule juge.

En août 1952, un arrêt de la Cour de la Haye contraint les autorités du Protectorat à rétablir la liberté des importations acquises sans attribution officielle de devises : le régime des exportations est redevenu très libre depuis 1948 (38) et (39).

L'INDÉPENDANCE ET LE RÉGIME DOUANIER

Après l'Indépendance, le pays reprend progressivement son autonomie en matière de commerce extérieur. Dès 1956, le Maroc a la possibilité de négocier avec tous les pays des accords commerciaux et des accords de paiement.

(36) Annuaire économique et financier — 1928.

(37) P. GARCIN, op. cité.

(38) Note de Documentation. Sous Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Industrie, à l'Artisanat et à la Marine Marchande Rabat.

(39) Tableaux économiques du Maroc.

En 1957, le pays recouvre son indépendance douanière ; une nouvelle tarification douanière est mise en vigueur à partir du 4 juin 1957.

Les droits de douane moyens sont portés à 20 % environ mais l'élévation des droits est sélective et les laines d'importation pour l'industrie lainière vont bénéficier d'une détaxe importante : les droits seront seulement de 2,5 % sur les laines en suint et de 7,5 % pour les rubans de peigné.

Mais il faut souligner que la protection douanière sera jugée insuffisante, en ce qui concerne les friperies et tissus étrangers, par les industriels lainiers du Maroc.

Les laines à l'exportation ne sont frappées d'aucun droit, mais elles paient une taxe sur les transactions de 2 à 5 %.

Enfin, depuis décembre 1959, un contrôle général des transferts a été établi, rendant obligatoire le rapatriement au Maroc des produits des exportations vers la zone franc ; d'autre part un prélèvement de 10 % a été effectué pendant un an, jusqu'à la dévaluation de 1960, sur les transferts monétaires vers la zone franc, les fonds ainsi recueillis étant versés à un fonds d'aide à l'industrie et à l'exportation (40).

PORTS ET COURANTS D'EXPORTATION

Jusqu'en 1914, un faisceau de causes influe sur les pourcentages de sortie de chaque port et de chaque région : troubles dans une région détournant les caravanes, qualités des laines demandées par les manufactures européennes, installations de comptoirs plus ou moins activement dirigés, état du cheptel local (41). Toutefois, quelques lignes de force apparaissent :

En 1901-1902, 22 % des laines sont exportés par Larache, 29 % par Tanger. Mais en 1905, année de bonne exportation, 10 % seulement des laines sont embarquées dans les deux ports.

D'une manière générale, les sorties par Tanger perdent leur importance dès avant 1911 ; Larache maintient ses exportations.

Après avoir été longtemps le principal exportateur des laines marocaines, le port de Rabat connait un déclin depuis que le tonnage des navires interdit la remontée du Bou-Regreg ; au début du siècle, il ne fait plus que 5 à 7 % des exportations.

Casablanca et Mazagan embarquent la plus grosse partie des exportations de laines. Toutefois, leur activité lainière est très irrégulière.

Casablanca, après avoir assuré jusqu'à 60 % des exportations de laine durant la période 1870-1880, voit le chiffre tomber à 31 % en 1902-1905. Mazagan qui durant la même période 1870-1880 ne vendait que 8 % du total, voit ses ventes monter à 35 % en 1903-1905. Toutefois la prédominance de Casablanca ne cesse de s'affirmer, bien que ses laines ne soient pas toujours très recherchées, ce qui explique la baisse brutale des ventes par ce port en temps de crise.

Enfin, il faut mentionner qu'une partie des laines de la région de Fès et de l'Oriental était acheminée par terre vers Oujda et la frontière algérienne. Mais le Consul de France à Fès souligne en 1902 que le trafic par voie de terre a diminué puis a cessé vers la fin de 1902 par suite des troubles de la région de Taza (42).

La pacification des régions « Siba » aménera un élargissement de l'arrière pays de chacun des ports. Mais Casablanca profitera plus que ses rivaux des apports lainiers des régions pacifiées car c'est dans son orbite que vont rentrer le Tadla et le Moyen-Atlas, grandes régions lainières dont la pénétration sera facilitée par une route partant de Casablanca vers Oued-Zem, Kasba-Tadla, Beni-Mellal et bientôt par une voie ferrée vers Kouribga.

D'autre part, les travaux entrepris aux installations portuaires prennent une grande ampleur et favorisent l'essor commercial du port qui dès 1930 concentre les 3/4 des exportations de laine et les 4/5 des échanges extérieurs du Maroc. Il convient du reste de remarquer que Casablanca continue à voir le pourcentage de ses exportations faiblir en temps de crise : 410 t seulement en 1934, soit la moitié des exportations de laines et 155 t en 1935, soit le 1/8 des exportations. Mais à nouveau il embarque la moitié des exportations en 1936 avec 1 196 t et les 9/10e en 1937 avec 7 446 t.

Les Ports du Sud continuent d'assumer jusqu'en 1940 les exportations de leurs régions respectives.

Au Nord, Larache, coupé du Gharb par la division du Maroc en deux zones, connaitra un certain déclin. Tanger qui avait nourri l'espoir de drainer la production de la région de Fès grâce à la voie ferrée de Fès-Tanger, doit se contenter des faibles apports des régions rifaines. Rabat disparait comme port lainier, mais Kénitra embarquera certains contingents de la région du Gharb ou de Fès.

Par contre, la route terrestre vers l'Algérie va s'animer et voir passer 400 t en 1913 et 300 t en 1914 ; ces exportations vont s'accroitre et se stabiliser au 1/5e, à peu près des exportations totales. La stabilité de ce courant terrestre commercial s'explique par l'existence de la grande région lainière de Tendrara-Berguent et par le fait que les frais supportés sont moitié moindres.

Les laines acheminées par chemin de fer bénéficient d'un tarif réduit et ne paient presque pas de droits de sortie, 2 % de leur valeur, tandis que les

(40) P. Bertrand. Le Commerce Extérieur du Maroc en 1958 et au début de 1959, in B.E.S. juillet 1959, p .5.

(41) J.L. Miège. Le commerce marocain.

(42) Rapports consulaires o.c.

laines exportées paient 13 % de droits de sortie, plus un droit de porte et jusqu'en 1924 des droits d'aconage, différents selon les ports.

En 1937, année de forte production lainière et de forte exportation, Casablanca embarque 7 500 t, Mogador 180 t, Mazagan 31 t, Kénitra 160 t. De son côté Oujda voit passer 899 t et Berkane 328 t.

Le monopole de Casablanca va définitivement s'affirmer après le second conflit mondial lorsque les circuits commerciaux intérieurs seront dominés par les négociants en laine de Casablanca. Ceci d'autant plus que les exportations de laines en suint auront tendance à diminuer tandis que celles de laines lavées à fond augmenteront du fait du lavage industriel, et ces laines lavées à fond seront exportées uniquement par Casablanca.

LE COMMERCE DES LAINES PÉRIODE 1900-1923

1900-1914 : Début de siècle et fin d'une époque. La concurrence franco-allemande.

Après avoir connu une hausse sensible vers les années 1894-1895 et avoir atteint le chiffre de 5 000 t, chiffre record du 19e siècle, les exportations de laines, durement touchées par la crise économique, tombent au dessous d'un millier de t en 1901 (43).

La France conserve une part appréciable dans ce commerce, 55 % en 1901 ; le pourcentage des importations françaises s'établira autour de 45 % dans les premières années du siècle. Les Allemands de leur côté assurent 30 % des achats, l'Angleterre 10 %, les Italiens et les Belges 1 à 2 %.

Le rôle de l'Angleterre n'avait cessé depuis 70 ans de diminuer avec une parfaite régularité que n'altérait qu'à peine les quelques mouvements de reprise enregistrés entre 1880-1885. Sa part était passée de 40 % dans les années 1850 à 20 % en moyenne dans les années 1860.

La France, après avoir accaparé les 3/4 des laines exportées du pays, avait vu ses positions affaiblies par la concurrence allemande.

L'Allemagne, favorisée par les liaisons régulières des compagnies Hamburg et Cie, Woerman et Cie, Oldenburg Portugierische avait fait de grands progrès, ses achats passant de 28 % en 1881 à 33 % en 1900.

En valeur, la part respective des achats de laine des 3 pays se chiffre ainsi pour l'année 1900 :

France	1 855 252 F
Allemagne	674 792 F
Angleterre	148 840 F (44)

Les grandes lignes de ce mouvement vont se retrouver et même se confirmer jusqu'à l'établissement du protectorat français et jusqu'à la guerre de 1914-1918.

La valeur des laines exportées par Casablanca en 1903 est la moitié du chiffre de 1902, soit 460 000 francs en 1902 et seulement 206 000 francs en 1903 (45).

Mais à partir de 1903, les exportations reprennent, passant de 1 500 t à 2 500 t en 1909 pour atteindre 3 249 t en 1911 et 3 662 t en 1913.

La part des achats de l'Allemagne dépasse nettement celle de la France, aussi bien en tonnage qu'en valeur : 1 778 t importées par la France contre 1 881 tonnes pour l'Allemagne, 2 257 000 francs pour l'Allemagne contre 2 133 625 francs pour la France. L'Angleterre a disparu de la compétition : 2,7 tonnes à peine d'achats pour une valeur de 3 240 francs (46).

1914-1919 : Le Monopole de la France sur le marché lainier marocain

La guerre de 1914-1918 va marquer un bouleversement des rapports commerciaux. La première année de guerre voit la disparition brutale de la concurrence allemande et l'apparition sur les marchés de l'Italie dont les achats augmentent de manière notable : 4 t en 1914, 48 t en 1916.

L'Angleterre maintient des achats de faible importance : 4 tonnes en 1915, 8 tonnes en 1916. L'Espagne joue toujours un rôle effacé : 0,5 tonne en 1915 ; 0,8 tonne en 1916.

A partir de 1914, la France prend la première place dans le commerce d'exportation (voir diagramme hors texte). En 1914, sur 1882 t de laine en suint exportées, 1 250 t sont dirigées vers les ports français. En 1916, la presque totalité des exportations est absorbée par le marché français.

A partir de 1917, l'exportation libre est interdite par ordre résidentiel du 5 septembre 1917. Cette interdiction vise d'une part à assurer le ravitaillement de la population civile et du corps d'occupation français au Maroc, d'autre part à expédier en France les quantités disponibles, enfin à empêcher la sortie des laines à destination de certains pays neutres ou ennemis.

Le volume des laines négociées va en s'accroissant de 1914 à 1917 : la demande est forte sur les marchés européens où le prix des laines augmente d'un tiers. Le chiffre en valeur des exportations passe de 1 883 323 francs en 1914 à 6 435 485 francs en 1916 et le tonnage de 1883 t à 6 435 t.

A partir de 1917, la courbe des exportations amorce une baisse ; le volume des ventes passe de 3 900 t à 2 800 t en 1917 et 1 600 t en 1918, alors que la production lainière continue à s'accroitre.

(43) J.L. Miège, art. cité.

(44) Bigor et Vélu, o.c.

(45) Rapport du Consul de Casablanca, in op. c.

(46) Chiffres tirés de l'Annuaire Economique et Financier, 1918.

Cette desharmonie entre la production et les ventes à l'étranger s'explique d'une part par la demande accrue du marché intérieur privé des cotonnades étrangères, d'autre part par les prélèvements effectués par l'Intendance. Il faut noter que la totalité des exportations de 1917-1918, sont dirigées vers la France (47).

1919-1923 : Boom de la reconstruction et hausse des prix.

Les années 1919 et 1920 voient un alignement des chiffres d'exportation sur 1918 : la liberté du commerce est rétablie ; les stocks des industries européennes sont épuisés ; les prix, déjà élevés à la fin de la guerre par rapport à l'avant-guerre, connaissent autour des années 20 une hausse vertigineuse : 3 fois le prix de 1914 pour les laines (48).

Alors que le tonnage exporté est en 1920 à peu près le même qu'en 1914, le chiffre d'affaire passe de 2 200 000 francs à 7 200 000 francs.

Mais le ralentissement de la demande vers le milieu de l'année 1920 amène un effondrement des prix, qui reviennent au taux de 1916, et une chute brutale des exportations de laines : moins d'une tonne en 1921.

Mais la reprise est immédiate et les années 1922 et 1923 voient se produire une augmentation régulière des sorties.

En 1923, les prix ont rattrapé à peu près les prix de 1920 soit :

Aboudia	500 F les 100 kg
Urdighia	300 à 400 F les 100 kg
Beldia	280 à 420 F les 100 kg

Dans les chiffres d'exportation, les laines lavées à fond occupent une place toujours assez restreinte : après avoir augmenté sensiblement entre 1912 (71 t) et 1917 (571 t), le volume d'exportation de laines lavées diminue pour ne plus représenter que 19 t en 1921. Mais en 1923, le chiffre de vente va remonter à 381 t.

Reprise des rapports commerciaux avec les pays étrangers et part prépondérante de la France-Période 1919-1923.

Après le monopole de fait exercé par la France, sur le marché des laines de 1915 à 1918, la libération des échanges en 1919 fait apparaitre quelques concurrents.

Les achats de la Belgique se chiffrent à 62 tonnes en 1919 et, après une légère contraction en 1920, ils progressent jusqu'à 172 t en 1921 soit le 1/6e des exportations totales et le 1/4 des achats français (50).

L'Italie qui avait fait sa rentrée sur le marché marocain dès 1914, renouant ainsi avec une vieille tradition, reprend ses achats au lendemain de la guerre : 1 t en 1919, 3 t en 1920 et, après une baisse inévitable en 1921 et 1922, elle repart en 1923 avec 32 t.

L'Angleterre qui ne figure que pour mémoire dans les premières années du siècle (2 tonnes en 1913, 39 tonnes en 1914), apparait à la fin des hostilités : 1 t en 1920, 2 t en 1921.

L'Espagne par contre fait une rentrée remarquable sur le marché des laines en 1920 : 203 t ; mais ce sont là des velléités sans lendemain et le commerce espagnol reste très réduit : 1 t en 1921, 0,2 t en 1922, 2 t 800 en 1923.

La France, qui a vu disparaître la concurrence de l'Allemagne, s'est assuré le monopole des exportations de laine au cours des années 1917 et 1918. Elle conserve une écrasante supériorité sur les autres pays et elle tend à s'assurer la majeure partie des exportations en 1919 et 1920, soit 95% des laines négociées.

En 1921, ses achats se réduisent considérablement en tonnage (499 t contre 1 415 t en 1920) et en proportion (75 % seulement des laines exportées).

Mais il faut rappeler que cette année 1921 voit le volume des exportations se resserrer considérablement : le Maroc effectue 40 % seulement de ses ventes habituelles.

De fait, cette tendance du commerce français est passagère car dès 1922 la France draine la quasi totalité des exportations (51 et 52).

Le Commerce des laines dans l'économie marocaine-Période 1913-1923.

En valeur, la courbe des exportations est conditionnée à la fois par le volume des ventes et par le prix coté des laines sur les marchés internationaux.

En 1913, année de forte exportation, les ventes des laines représentent un chiffre d'affaires de 4 millions 394 000 francs sur un total de 50 millions d'exportation soit un peu moins du 1/10e du chiffre du commerce d'exportation du Maroc.

Les années 1914 et 1915 voient un resserrement des exportations mais le prix de la tonne exportée augmente et le chiffre d'affaires, après une baisse passagère en 1914 et 1915, dépasse en 1916 le niveau de l'année 1913, soit 4 902 000 francs.

Mais pendant la même période, le chiffre total des exportations marocaines est passé à 60 millions de francs de sorte que le prix de la laine a diminué dans les ventes du 1/10e environ.

(47) Annuaire économique et financière — année 1918 et suivantes.

(48) POMMERY, Aperçus d'histoire économique statistiques.

(50) Annuaire économique et financier Années 1919, 1920, 1921, 1922, 1923.

(51) Annuaire économique et financier, 1918-1925.

(52) Commerce extérieur du Maroc, DELMONTON et DELPHA, (1) et (2) Tableaux économiques.

Les chiffres de vente croissent avec la forte demande de l'année 1917 et la montée en flèche du prix des matières premières par suite de la guerre : 6 millions 500 000 francs de ventes en 1917-1918, 5 200 000 francs en 19/9, 7 millions en 1920.

Le commerce d'exportation marocaine accuse, cette même année 1920, 300 millions de ventes et le chiffre d'affaires des laines, en progression en valeur absolue, est en régression en importance : 1/40e seulement des exportations.

Cette tendance va s'affirmer lorsqu'après la crise passagère de 1921, les exportations vont reprendre très fort en 1923 : près de 22 millions de francs. Mais la même année le commerce extérieur du Maroc se monte pour les exportations à 500 millions de francs, de sorte que les laines ne représentent plus que le 1/25e des exportations (53 et 54).

Ainsi, si l'on veut essayer de dégager les caractéristiques du commerce des laines dans les années d'après guerre ; il faut souligner d'une part la dépendance de ce commerce par rapport à la conjoncture économique et particulièrement aux aleas du marché français, d'autre part sa sensibilité à la tenue du cheptel ovin qui commande la production lainière et en partie le volume des ventes à l'extérieur.

En second lieu, il faut noter la place occupée par la vente des laines dans le commerce extérieur du Maroc : il représente 1/10e en valeur des exportations en 1913, 1/25e en 1923 et semble accuser une certaine régression en valeur relative. Par contre, on enregistre une augmentation en valeur absolue, liée essentiellement à la période favorable qu'ont traversé les ventes de matières premières entre 1913 et 1923.

Enfin, dans la structure du commerce lainier, il faut relever l'écrasante supériorité de la métropole qui, après l'écroulement de la concurrence allemande, s'assure un quasi monopole.

Il convient de faire une place, aux côtés du commerce des laines en suint, aux laines lavées à fond dont les exportations restent négligeables et à la vente des tapis qui va alimenter désormais un courant d'exportation appréciable : 1 million en 1922 ; 1 400 000 en 1923, favorisé par la politique de contingentement décidée par la France.

Le Commerce des laines au cours de la période 1924-1938 — La crise économique de 1932 et le commerce lainier.

L'année 1924, avec un chiffre d'exportation de 6 000 t marque le plafond des recettes de laine d'après guerre. Chute légère et passagère en 1925 : 5 000 t seulement. Cette baisse de tonnage est normale après l'exceptionnelle année 1924 ; elle correspond du reste à un certain resserrement du marché métropolitain, gêné par la crise financière, et à une stagnation dans la production lainière : le cheptel ovin est stationnaire depuis 2 ans.

Mais dès 1926, la courbe des exportations remonte et se maintient en 1927 et 1928. Les prix moyens aux 100 kgs sont en hausse par rapport aux années 1923 :

Aboudia	1 000	à	1 050 F
Urdighia	950	à	975 F
Beldia	850	à	875 F

(mais il faut tenir compte de la dévaluation Poincaré).

Toutefois la conjoncture économique est durant ces années très favorable pour le commerce lainier marocain : la France qui en 1913 possédait un troupeau de 16 millions de têtes ne compte plus en 1928 que 10 millions de moutons et sa production lainière est nettement insuffisante. Elle dépense en 1927 et 1928 plus de 5 milliards de francs pour ses achats de laine et les produits lainiers marocains semblent assurés de trouver un débouché facile sur le marché français.

De fait, 5 800 t sont exportées en 1926, 5 900 en 1927 ; 2 700 en 1928 représentant un chiffre d'affaires de 65 millions de francs soit le 1/12e en valeur des exportations marocaines. Les laines vont-elles reprendre une place de choix dans les exportations du Maroc ?

L'euphorie va être de courte durée : dès 1929, les exportations tombent à 3 097 t. En 1930, la chute s'accélère : 1 664 t. Le marasme semble s'installer dans le commerce lainier : 1 015 t en 1931, 1669 tonnes en 1932.

Le chiffre des exportations le plus bas du siècle, mises à part les années 1942-1945, est atteint en 1933 avec 352 tonnes.

Les cours de la laine se pratiquent en 1932 sur les marchés mondiaux aux prix les plus bas qui aient été constatés depuis un demi siècle. La France restreint ses importations lainières de 5 à 3 milliards. Sur le marché de Casablanca, les laines Beldia sont payées 250 à 300 francs les 100 kgs en 1932, contre 300 à 350 francs en 1931.

Toutefois, à partir de 1933, on enregistre dans les prix un mouvement de hausse lente et régulière qui se fait sentir sur les marchés marocains. Le courant d'exportation reprend, d'abord modeste et saccadé : 1 037 t en 1934, 904 t en 1935 ; puis à partir de 1936 les ventes vont prendre une ampleur certaine :

2 087 t en 1936
8 618 t en 1937
6 518 t en 1938, représentant un chiffre d'affaires de 82 257 000 francs.

En 1938, le commerce marocain d'exportation de laines représente 1/20e du chiffre des exportations totales.

(53) Tableaux économiques.
(54) Tableaux économiques.

La laine vient au 4e rang des produits marocains exportés, derrière les phosphates, les céréales et les conserves de poissons.

L'exportation des laines lavées à fond reste très inférieure à celle des laines en suint et la vente est toujours très irrégulière :

103 t en 1924
7 t en 1925
96 t en 1926
5 t en 1927
191 t en 1928
47 t en 1929

De 1929 à 1936 les ventes sont pratiquement inexistantes pour reprendre en 1936, 36 t, et atteindre 37 t en 1937 (55) et (56).

EXPORTATIONS PAR PAYS AU COURS DE LA PERIODE 1924-1938

Une comparaison des chiffres d'exportations des laines sur les différents marchés étrangers montre une écrasante supériorité de la France qui s'assure la quasi totalité de la production lainière marocaine.

En effet, les exportations marocaines se laissent facilement tenter par les facilités de transaction sur le marché français protégé et s'abstiennent de courir les risques inhérents aux débouchés lointains.

Les achats français, (voir le diagramme des exportations) présentent 2 maxima encadrant une dépression. Le maximum des années 1926, 1927, 1928 correspond à la prospérité industrielle de l'après guerre, interrompue un instant par la crise monétaire de 1922 et marquée sur la courbe par une légère chute. La chute profonde de 1932 s'explique par la crise économique ; la remontée, d'abord lente et saccadée en 1934 et 1935, puis rapide et régulière en 1936, 1937, 1938 rend bien la relance des industries lainières françaises.

Il faut souligner du reste que la part de la France dans les achats de laine tend à diminuer en 1937 et 1938. La métropole achète seulement la moitié de la production lainière, le reste étant acheté par la Belgique, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, l'Algérie.

Le second client, tant par la régularité des achats que par le tonnage exporté, est la Belgique. Le pays était apparu sur le marché marocain dès avant 1914.

Après une éclipse durant les hostilités, il effectue des achats peu importants de 1919 à 1923. A partir de 1924, la progression des achats va s'accentuer, allant jusqu'à 900 t en 1929 ; puis baisse marquée pendant les années de crise et reprise du commerce à partir de 1935. L'année 1937 voit près de 1 200 t dirigées sur la Belgique.

(55) Annuaire de Statistique Générale du Protectorat 1927-34.

(56) Bulletin économique et social, 1934-1938.

L'Allemagne, éliminée du marché marocain par la guerre de 1914, effectue quelques achats à partir de 1923. Ses achats atteignent 197 t en 1928 ; après une longue disparition elle achète 36 t en 1936 et 38 t en 1938.

La Tchécoslovaquie fait des achats de laine en 1937 et 1938 : 192 t et 261 t.

L'Algérie enfin fait des achats appréciables à partir de 1933. Ces achats progressent régulièrement jusqu'en 1937 : 840 t, et 1938 : 500 t.

LE COMMERCE DES LAINES AU COURS DE LA PERIODE 1938-1960

1938-1946. Le commerce des laines et le conflit mondial.

Pendant les années 1938-1946, les ventes de laines vont enregistrer le même mouvement de baisse dans le tonnage et de hausse de valeur : 8 618 t exportées en 1938 ; 17 t en 1944. Mais la valeur moyenne de la tonne exportée est plus de 4 fois celle de 1938.

Il convient de replacer le mouvement général du commerce des laines dans la conjoncture économique :

Pendant cinq années, le Maroc est séparé tantôt des pays anglo-saxons, tantôt de la métropole et des autres pays européens. Or en 1939 le Maroc a encore une économie de complément de type colonial qui ne lui permet pas de vivre dans l'isolement : aussi les pouvoirs publics vont-ils s'efforcer de développer des industries de transformation ; des industries textiles vont naître ; l'artisanat va travailler à pleine capacité.

D'autre part, les années 1945 et 1946 seront des années de sécheresse qui réduisent considérablement le cheptel ovin et la production lainière.

Enfin, la population marocaine continue à s'accroître rapidement au rythme de 250 000 habitants par an, passant de 6 millions et demi d'habitants à 8 millions, auxquels il faut ajouter trois cent mille Européens.

Développement d'une industrie lainière privée de matière première extérieure, amenuisement de la production lainière, élargissement du marché intérieur, cette conjonction de facteurs nouveaux va transformer d'une manière sensible le mouvement spécial du commerce d'exportation des laines.

Le tonnage des exportations de tous les produits marocains, après avoir accusé une hausse importante en 1939 soit 30 % du tonnage de 1938, amorce un mouvement de baisse en 1940. Et ce mouvement se continue en 1942 pour atteindre en 1944 50 % du tonnage de 1938 (57).

(57) J.R. Blanc — Notes sur le Commerce Extérieur du Maroc, de 1939 à 1944, in B.E.S. 2e trimestre 1945.

Les ventes de laine vont suivre le mouvement, accusant un resserrement sensible dès 1940 : 1 900 t seulement exportées au lieu de 5 000 t en 1939 ; cette baisse des exportations lainières s'explique par les prélévements effectués par l'Intendance. En 1941 en effet, les ventes remontent à 4 541 tonnes.

Mais à partir de 1942, les conditions du commerce lainier changent complètement. Un décret résidentiel (voir 1er partie de l'Etude) décide le ramassage et l'achat des laines par l'Intendance. D'autre part le Maroc se voit coupé de son principal marché traditionnel (novembre 1942).

La vente des laines connait une chute brutale : 12 t exportées en 1943, 17 t en 1944. Le chiffre d'affaires après être monté à 104 millions en 1942, s'effondre à 430 000 francs en 1943.

Cette même année 1943, les ventes de laines représentent 0,001% des exportations totales du pays en tonnage et 0,02% en valeur.

Par contre, la valeur de la tonne exportée n'a cessé de croitre : elle est passée à 33 000 francs en 1942 et 39 000 francs en 1944, soit 4 fois la valeur de 1938.

Pendant les deux premières années du conflit mondial, l'unique client est la France. Après le débarquement de novembre 1942, les quelques tonnes exportées sont dirigées vers l'Algérie (58).

1945 - 1960

Démarrage lent et boom de la guerre de Corée

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le Maroc va s'efforcer de rétablir des relations commerciales normales avec la France et les autres pays européens.

Avec la France, les importations sont libres, mais la faiblesse du frêt va gêner les transports et nécessite l'intervention des pouvoirs publics pour décider des priorités de chargement. D'autre part, les exportations sont subordonnées à l'obtention de licences que l'administration française reste libre d'attribuer en dernier ressort.

Avec l'Espagne, la Suède, la Belgique, et les Pays Bas, des négociations sont engagées.

Mais la guerre a profondément modifié l'économie lainière marocaine : une industrie lainière s'est développée, les tissages artisanaux travaillent à plein rendement, la fabrication des tapis momentanément interrompue par les hostilités a repris et la demande intérieure va peser d'un poids plus lourd sur le commerce lainier.

D'autre part 1945 et 1946 sont des années de sécheresse qui voient la production lainière s'effondrer (voir 1re partie de l'Etude).

Enfin, les stocks de laine paraissent importants dans le monde (59).

Aussi, malgré les cours élevés (8 500 francs les 100 kg, en 1947 contre 625 francs en 1938). Le commerce d'exportation va reprendre très lentement. Après un faux départ en 1946 : 193 t, il va stagner en 1947 et 1948 : 0,1 t et 36 t.

L'année 1949 va marquer un nouveau départ 330 t et une montée brusque en 1950 et 1951 avec la guerre de Corée. Les prix atteignent des cours très élevés en 1951 : 400 à 500 francs le kg de laine en suint. La production lainière fait un bond en avant : Les fellahs jettent leurs réserves sur le marché : 4 108 t sont exportées en 1950, chiffre record des années 45-60.

Mais les prix s'effondrent rapidement dans le second semestre de 1951 : ils ne dépasseront pas 250 à 300 francs le kg de laine en suint en 1953 et ils ne se relèveront pas les mois suivants.

Stabilisation des années 1953-1957

Le tonnage des exportations accuse une baisse sensible à partir de 1953, puis se stabilise jusqu'en 1957, entre 2 500 et 3 000 t, soit un tonnage moindre que celui d'avant guerre.

Cette diminution du tonnage des exportations est assez étonnante si l'on considère que la production lainière atteint au même moment des chiffres records : 14 000 à 16 000 t à partir de 1954.

C'est qu'une part plus large de la production lainière est désormais absorbée par le marché intérieur : besoins familiaux accrus par suite de la montée démographique, aux besoins de l'artisanat et surtout de l'industrie lainière en plein développement. Les besoins de ces industries ne sont du reste assurés que partiellement par la production locale. Elles doivent recourir à des importations de 400 à 500 t de laines brutes.

A partir de 1953, il convient de relever un renversement dans la structure des exportations de laine : jusqu'à cette date, les exportations de laines lavées à fond étaient restées nettement inférieures à celles des laines en suint. De 1953 à 1956, les exportations sont constituées à parts à peu près égales par des contingents de laines lavées à fond et de laines en suint.

A partir de 1956, la tendance inverse se précise et la vente des laines lavées à fond l'emporte régulièrement, compensant en partie les diminutions de laines en suint. Ce fait s'explique par le développement des lavages industriels intégrés aux usines textiles lainières et par la politique des pouvoirs publics qui tendent, pour des raisons de plein emploi et de prix de revient, à favoriser l'exportation des laines lavées.

(58) J.B. Blanc — Notes sur le Commerce Extérieur du Maroc de 1939 à 1944, in B.E.S. 2me trimestre 1945.

(59) La conjoncture économique par R. Grimaud et J. Loubet, in B.E.S. p. 4 et suivantes, juillet 1945.

L'Indépendance place le commerce marocain dans un contexte politique et monétaire nouveau. Les économistes (60) relèvent 3 périodes différentes :

— de l'Indépendance à l'automne 1957, contraction des échanges.

— à partir de l'automne 1957 (dévaluation du franc), expansion des échanges jusqu'à la fin de 1958.

— après le décrochage du franc marocain, survenu en décembre 1958, nouvelle contraction au cours des premiers mois 1959.

Les exportations lainières suivent curieusement le schéma de l'ensemble économique. En 1957, 3 780 t sont exportées pour un chiffre d'affaires de 1 708 000 000 ; en 1958, accroissement des ventes en tonnage et en valeur : 4 690 t pour 2 000 054 000 francs. Mais en 1959, une certaine baisse se dessine : 2 770 t pour 1 000 348 000 francs. En 1960, tonnage et valeur se sont maintenus (61).

Ventilation des exportations par pays-Période de 1945-1960

Les années 1945-1950 voient le Maroc préoccupé de reprendre sa place sur les marchés étrangers. Mais le rétablissement de l'ordre économique international nécessite une période de préparation et d'organisation indispensable pour permettre la reconversion d'activités vouées à la production de guerre et le retour à un régime libéral qui assure un maximum d'échanges.

De 1945 à 1949, la reprise très lente des exportations lainières et la constitution de stocks de laine importants dans le monde empêchent les sorties de laine de s'orienter autre part que sur le marché français. Les achats de la France sont du reste très modestes : 167 t en 1946 pour une valeur de 12 millions de francs.

A partir de 1949, la France continue à s'assurer les 2/3 ou les 3/4 des laines marocaines, selon les années ; elle est la seule nation en effet à faire bénéficier les laines du Maroc qui rentrent sur son territoire de la franchise totale des droits de douane : 367 millions d'achats en 1952, 1 milliard en 1953, 1954 et 1955.

Mais à partir de 1949, le Maroc va développer progressivement ses exportations vers les autres pays. Elles passent de 19 % en 1945 à 52 % en 1950.

La Grande-Bretagne qui était restée longtemps absente des marchés lainiers marocains figure dans les chiffres de 1950 pour 273 t valant 127 millions de francs ; mais cette même année 1950, les exportations totales de laines faites par la Gande-Bretagne, se montent à 255 000 t.

Après une chute brutale des achats de laines en 1951, qui tient surtout à la saturation des marchés, les achats anglais tendent à se stabiliser à partir de 1953, à un tonnage approchant les 100 t pour une valeur qui varie de 440 millions en 1954 à 299 millions en 1955, 220 millions en 1956.

La Belgique et le Luxembourg occupaient une place réduite mais régulière dans les achats de laine avant 1940 ; en 1937, ces achats avaient atteint le chiffre record de 1 137 t. Le courant d'exportation a repris depuis 1948 vers ces deux pays et les exportations de 1950 portent sur 23 t de laines en suint et 68 t de laines lavées auxquels il faut joindre 69 t de déchets de laines.

Après une baisse passagère (marchés saturés), les importations conservent leur importance en 1954 et 1955 : plus de 100 t pour une valeur de 250 millions de francs.

Les Pays-Bas et l'Allemagne font une rentrée modeste : 14 tonnes de laines en 1950 pour les Pays Bas, 51 t en 1953 pour l'Allemagne. Mais les achats de ces deux pays sont très irréguliers (62).

L'Italie fait une brève apparition sur le marché en 1953 : 0,3 t.

Enfin, l'U.R.S.S. fait une étonnante entrée sur le marché des laines marocaines en 1958, enlevant 32 % des exportations, au prix moyen de 635 francs le kg de laine lavée alors que les cours se situaient aux environs de 550 à 600 francs le kg. Elle accapare de même en 1959 et 1960 une part appréciable des ventes mais les chiffres qui permettaient l'estimation de ce commerce font défaut.

CINQUIÈME PARTIE

LE COMMERCE DES TAPIS DE LAINE AU XX^{ème} SIÈCLE

L'artisanat des tapis de laine a toujours alimenté un certain commerce d'exportation. En 1902, le port de Casablanca exporte pour 5 316 francs de tapis et, en 1903 pour 5 750 francs (63). L'Allemagne et l'Angleterre sont les principaux clients de cet article d'exportation. L'Allemagne achète en 1902 pour 3 000 francs de tapis sur le marché de Casablanca, l'Angleterre pour 2 750 francs.

(60) Pierre BERTRAND : Le commerce extérieur du Maroc en 1958 et au début de 1959, in B.E.S. juillet 1959, p. 5.

(61) Tableaux économiques du Maroc, op. cite.

(62) Documentation de la Division du Commerce et de la Marine Marchande.

(63) Rapport du Consul de Casablanca o.c. page 32.

Les tapis de Fès sont dirigés vers Larache ou Tanger ; Rabat fabrique et exporte ses propres tapis.

Mais ce commerce d'exportation est assez limité en tonnage et en valeur et le marché intérieur absorbe la plus grande partie de la production.

Le vrai départ des ventes à l'exportation sera donné par l'ouverture progressive aux tapis de laine marocain, du marché français qui stimulera le courant commercial par la politique des contingentements.

De fait, le chiffre des ventes à l'exportation qui est de un million en 1922, passe à 1 400 000 francs en 1923 et va désormais s'accroitre régulièrement en fonction des prix pratiqués et du volume de la fabrication.

Il serait fastidieux et vain de suivre la courbe des exportations de tapis car elle reproduirait fidèlement la courbe de la production déjà étudiée dans la deuxième partie de notre étude. Qu'il suffise donc de noter la progression constante des ventes et du chiffre d'affaire entre 1925 et 1940.

Toutefois il faut noter la chute des exportations durant les années de crise 1930-1933. La contraction des ventes, suivant le mécanisme déjà étudié, résulte du resserrement du marché métropolitain qui amène une baisse de la fabrication. Comme la demande est faible, les prix accusent une baisse et passent de 100 francs le m^2 en 1930 à 70 francs en 1932 et 50 francs en 1934. Et le chiffre d'affaires passe de 5 millions de francs en 1930 à 2 millions en 1934, pour remonter du reste à 7 millions 500 en 1935.

Durant la période 1922-1940, le marché français draine de 75 % à 90 % des ventes, le restant s'orientant dans des propositions variables mais toujours faibles vers la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, les U.S.A. et même l'Algérie à partir de 1933.

Après le 2^{me} conflit mondial, la fabrication des tapis de laine reprend sur une grande échelle ; le volume des ventes continue à enfler et les prix à monter : le chiffre d'affaires va augmenter régulièrement. Toutefois, on relève deux accidents dans cette tendance à l'accroissement général des exportations en volume et valeur.

Le premier se situe en 1948-1949 : la fabrication des tapis était montée très haut après la guerre et un certain encombrement du marché s'était produit. En effet, le commerce des tapis, tout en conservant un large courant d'exportation vers la France, avait étalé ses ventes vers d'autres pays : 18 t en 1947 vers les pays étrangers contre 7 t en 1946 : soit pour 4 millions de francs en 1946 vers la Grande-Bretagne, pour 6 millions vers la Belgique, pour un million et demi vers les Pays-Bas et 800 000 francs vers les Etats- Unis.

Or, comme on l'a vu dans la 2^{me} partie de notre étude, l'artisanat des tapis s'était lancé, après la guerre de 1940-1945, dans une conquête un peu désordonnée des marchés extérieurs sans être toujours à même de répondre à la demande de la clientèle étrangère, tant pour la qualité que pour le fini.

La chute des années 1948 et 1949 sanctionne justement les exportations hatives et un peu hasardeuses des années précédentes. Le chiffre d'affaires de la zone dollar (U.S.A., Canada, Argentine, Vénézuela) tombe, de 1947 à 1948, de 2 510 000 francs à 1 571 000 francs.

Ce n'est pas l'effet du hasard si le rétablissement de la position commerciale des ventes à l'exportation des tapis, va coïncider avec la création du Comptoir Artisanal (confer 2^{me} partie de l'Etude).

A partir de 1949, les ventes vont s'accroître régulièrement avec un réger recul en 1953-1954 : respectivement 130 et 120 millions, après le boom de la guerre de Corée ; le commerce international traverse une période de légère dépression et les prix qui accusent une hausse constante depuis 1949 (4 000 francs le m^2) en 1949, 5 200 le m^2 en 1951, 6 000 le m^2 en 1952, vont esquisser une chute légère : 5 500 en 1953 et 1954, 5 000 en 1955.

Mais la hausse des prix va reprendre, modérée et régulière, à partir de 1955.

Les ventes à l'exportation iront en croissant régulièrement pour dépasser 300 millions en 1959 sur un chiffre d'affaires total de 750 millions (exportations et ventes sur le marché intérieur).

L'écoulement de la production des tapis montre un élargissement des marchés d'exportation à partir de 1946.

La France ne s'assure plus que 50 à 55 % des ventes marocaines ; 76 millions en 1951, 85 millions en 1952, 78 millions en 1953. Mais le marché français reste le plus stable et le plus facile à conserver en cas de crise, en raison des facilités exceptionnelles qu'il offre, même après l'Indépendance du Maroc.

La production marocaine rencontre en effet certaines difficultés dans la conquête des marchés extérieurs.

Le marché américain est très exigeant, aussi bien pour les coloris que pour les dimensions. La demande est de plus en plus méticuleuse et précise, et l'artisan isolé ne peut la satisfaire (64). L'action du Comptoir Artisanal Marocain tend justement à répondre aux demandes des importateurs américains pour des tapis spéciaux et, sur la zone dollar et particulièrement aux U.S.A., des résultats favorables peuvent être obtenus : 2 500 000 francs de chiffre d'affaires en 1947, un million en 1948 mais 6 millions en 1951 et 23 millions en 1952.

(64) Le problème des exportations marocaines à l'étranger par R. PAGES, in B.E.S. juillet 1949, p. 5.

Sur le marché anglais, la lutte s'avère difficile à mener car la production marocaine se heurte à la concurrence des tapis d'Orient et à celle des tapis des Indes qui bénéficient de la préférence impériale et, après l'Indépendance des Indes, des facilités offertes aux pays du Commonwealth. Les achats britanniques qui étaient de 4 millions en 1946 ne progressent guère, 1 300 000 en 1953.

Les Pays-Bas et la Belgique offrent peut être le plus de possibilités aux exportations. En 1946, les Pays-Bas effectuent pour un million d'achats ; en 1949, ils importent 16 431 m² de tapis pour un chiffre d'affaires de 14 millions. En 1950, leurs achats se réduisent légèrement, 12 900 000 francs ; 7 millions en 1951 ; 5 en 1953.

La Belgique passe également des commandes importantes : 6 millions en 1946, 3 millions en 1950, 6 400 000 en 1952, 7 millions en 1953.

L'Italie ne participe pas à l'achat des tapis. L'Europe Centrale n'achète plus la production de l'artisanat, en raison des prix trop élevés et de la réduction de son pouvoir d'achat.

J.B.M. - J.L.M.

Tableau V

EXPORTATIONS PAR PAYS, DES TAPIS DE LAINE EN 1958

Pays	Ventilation en % de la valeur	Prix au kg	Prix au m2
France	47,4	1 690	5 960
U.S.A.	24,4	1 750	6 730
Suède	5,7	1 610	5 720
Belgique et Luxembourg	4	1 830	12 200
Suisse	4	1 830	12 200
Pays-Bas	4	1 830	12 200
Allemagne	3,3	1 880	6 000
Finlande	3,1	1 765	6 000
Norvège	1,7	1 920	6 600
Divers (Canada, A.O.F., Algérie)	2,4	—	—
Total ; moyenne	100	1 740	6 260

ANNEXES STATISTIQUES

CHEPTEL OVIN ET VOLUME DE LA PRODUCTION LAINIÈRE 1915-1960

Années	Cheptel milliers de têtes	Production (en tonnes)
1915	3 175	4 700
1916	4 054	6 000
1917	4 280	6 420
1918	5 100	7 600
1919	5 500	8 200
1920	6 709	10 063
1921	6 733	9 577
1922	6 318	11 100
1923	7 400	12 750
1924	8 500	13 050
1925	8 700	11 395
1926	9 248	13 800
1927	7 590	12 052
1928	8 035	11 700
1929	7 800	11 962
1930	7 995	11 344
1931	7 556	12 306
1932	8 200	12 885
1933	8 590	12 129
1934	8 086	13 896
1935	9 264	13 925
1936	9 283	15 559
1937	10 312	15 458
1938	10 162	16 085
1939	10 796	16 545
1940	11 039	19 545
1941	13 036	19 575
1942	13 057	19 305
1943	12 870	16 230
1944	10 860	12 931
1945	8 621	9 045
1946	6 030	10 131
1947	7 422	13 722
1948	9 148	15 560
1949	10 374	16 032
1950	10 694	16 000
1951	13 923	16 000
1952	13 567	16 000
1953	14 243	17 000
1954	12 181	15 000
	âgés d'un an au moins	
1955	9 769	14 500
1956	10 158	15 000
1957	12 088	16 000
1958	13 000	16 000
1959	14 000	16 000
1960	14 000	16 000

CHIFFRES D'EXPORTATION DES LAINES MAROCAINES

Années	Laines en suint (tonnes)	Laines lavées à fond (tonnes)	Total (tonnes)
1913	3 662	277	3 929
1914	1 883	211	1 094
1915	1 651	462	2 113
1916	3 565	356	3 921
1917	2 354	572	2 826
1918	1 399	229	1 628
1919	1 480	164	1 644
1920	1 508	55	1 563
1921	677	19	696
1922	1 709	49	1 758
1923	4 991	381	5 372
1924	5 166	997	6 163
1925	4 205	656	4 861
1926	5 060	829	5 889
1927	5 126	861	5 887
1928	4 905	794	5 699
1929	2 715	382	3 097
1930	1 516	148	1 664
1931	889	126	1 015
1932	150	16,9	166,9
1933	259	93	352
1934	921	116	1 037
1935	762	142	904
1936	1 430	657	2 087
1937	4 043	3 616	7 664
1938	3 416	2 369	5 785
1939	828	1 847	2 675
1940	8,3	510	518,3
1941	1 950	1 120	3 070
1942	959	364	1 323
1943	—	—	—
1944	—	—	—
1945	0,5	0,4	0,9
1946	167	26,3	193,3
1947	—	0,1	0,1
1948	36,4	0,1	36,5
1949	286	44	330
1950	2 549	1 559	4 108
1951	2 163	496	2 649
1952	733	381	1 114
1953	1 433	1 410	3 220
1954	1 916	1 931	3 847
1955	1 812	1 803	3 615
1956	587	2 584	3 171
1957	600	3 300	3 900
1958	450	1 850	2 300
1959	425	1 930	2 355

EXPORTATIONS DE LAINE EN SUINT
1913 - 1960

Années	France (tonnes)	Belgique-Luxembourg (tonnes)	Allemagne (tonnes)	Divers (tonnes)
1913 ..	1 778	—	1 882	2
1914 ..	1 251	48	536	48
1915 ..	1 577	—	—	74
1916 ..	3 514	—	—	51
1917 ..	2 354	—	—	—
1918 ..	1 399	—	—	—
1919 ..	1 416	63	—	1
1920 ..	1 077	404	—	26
1921 ..	499	172	—	2
1922 ..	1 708	—	—	1
1923 ..	4 782	112	5	192
1924 ..	4 330	654	103	79
1925 ..	3 813	341	7	44
1926 ..	4 747	188	97	28
1927 ..	4 050	953	5	118
1928 ..	3 703	904	197	101
1929 ..	1 892	773	47	3
1930 ..	1 280	198	—	38
1931 ..	749	140	—	—
1932 ..	150	—	—	—
1933 ..	58	—	—	7
1934 ..	572	—	4	18
1935 ..	275	35,6	—	105
1936 ..	671	169	36	297
1937 ..	2 649	1 157	58	184
1938 ..	3 082	275	13	46
1939 ..	733	33	—	62
1940 ..	8,3	—	—	—
1941 ..	1 892	—	—	58
1942 ..	959	—	—	—
1943 ..	—	—	—	—
1944 ..	—	—	—	—
1945 ..	—	—	—	—
1946 ..	167	—	—	—
1947 ..	1 173	—	—	—
	1 571			
1948 ..	36,4	—	—	—
1949 ..	255	—	—	11
1950 ..	2 173	23	—	266
1951 ..	1 972	18	—	88
1952 ..	668	—	5	18
1953 ..	1 258	106	51	18